

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 10

JUIN 1904

No 6

L'ABBÉ PIERRE HUET DE LA VALINIÈRE

1732-1794

(Suite et fin)

M. de la Valinière partit de Québec le 24 octobre 1779 (1). Il n'avait gagné de procès contre personne, et il était condamné par l'autorité civile en même temps que par l'autorité religieuse, par le gouverneur, par l'évêque, par le grand vicaire Gravé et par son supérieur du séminaire de Saint-Sulpice. Comment croire qu'il eût le droit de son côté, quand il était ainsi abandonné par les siens ?

Cela ne l'empêche cependant pas de chanter victoire et d'affirmer dans sa lettre à M. de Castries que, dans l'affaire de Saint-Roch des Aulnaies, il avait forcé Mgr Briand à se désister de son entreprise. Il répète cette vantardise ridicule dans son autobiographie. Mais c'est une erreur ou un mensonge, puisque le prélat ne retira jamais son décret et qu'en 1780, il s'occupait encore à sévir contre les paroissiens rebelles à ses ordres.

M. de la Valinière n'était pas plus heureux sur mer que sur terre, car il raconte que, durant la traversée, après avoir été leurré par les plus beaux témoignages d'amitié, il fut trompé, volé, dépouillé de tout son ar-

(1) Lettre d'Haldimand. Brymner, 1887, p. 473.

gent. Arrivé à Spithead, en Angleterre, il aurait pu intenter un procès et se faire rendre ses biens ; mais il n'avait pas de rôle, dit-il, et pour comble de malheur on le retint douze mois sur le bateau. Enfin pour se débarrasser de lui, on lui en fabriqua un sur lequel on disait qu'ayant été pris sur un navire français de la marine marchande, M. de la Valinière n'était pas un prisonnier de guerre et qu'il pouvait rentrer en France à ses frais. Il confia sa malle à un bateau—le *St-Antoine*—qui va faire naufrage sur les côtes françaises et faillit perdre son capitaine en envoyant au fond de la mer tout ce qui restait de la fortune du pauvre missionnaire. Celui-ci prit la voie d'Ostende et de là, faute de moyens, fut obligé de se rendre à pieds à Paris.

Il se flattait sans doute d'être bien accueilli par ses confrères de Saint-Sulpice et de recevoir les secours dont il prétendait avoir besoin. Mais prévenus contre lui et ayant cédé au Séminaire de Montréal tous leurs biens et tous leurs droits du Canada, ces messieurs de Paris ne voulurent pas écouter ses doléances et ses demandes, qu'ils trouvaient probablement exagérées.

Toutefois il serait injuste de dire qu'ils abandonnèrent sans pitié et sans charité l'abbé de la Valinière à son triste sort, puisqu'on le voit, en quittant Paris, reçu dans une maison—celle de Saint-Clément—tenue par eux à Nantes pour les prêtres invalides de leur congrégation.

Il put s'y reposer, y rétablir sa santé, recueillir les débris d'un petit héritage et se préparer à recommencer sa vie de missionnaire.

Comme il se défait, et à bon escient, de ses amis de Montréal, il projeta d'aller d'abord à la Martinique, à Saint-Domingue, ou aux États-Unis, avant de se rendre en Canada, but final de son voyage. De fait, il dé-

barqua à Newbury port—ce dut être au printemps de 1785—gagna le Vermont, le lac Champlain et le voilà bientôt retourné à Montréal. La première nouvelle authentique de son arrivée m'est donnée par la lettre suivante adressée par Mgr Desglis à M. Gravé, et datée du 25 juillet 1785.

“ Ci-jointe une belle pièce de M. Huët de la Valinière.

“ Que faire, mon cher grand vicaire, de cet homme ?

“ Oh ! qu'il est bien tel que M. Montgolfier l'a dépeint dans la lettre qu'il a écrite à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, inquiet, turbulent, etc !

“ Il me demande un certificat de vie et de mœurs pour aller où le Seigneur l'appelle. Puis-je lui en donner tant qu'il tiendra une conduite si opposée à mes ordres ! Quoi ? je lui ai défendu, comme vous le savez, de dire la messe publiquement jusqu'à ce qu'il se fût arrangé avec le gouvernement, et il l'a dite cependant sans l'être ; car je ne vois pas par tous ses verbiages qu'il me prouve que Son Honneur M. Hamilton lui permette de rester en cette province. Plût à Dieu pour l'honneur du clergé qu'il ne se décide pas à le lui permettre ! Je voudrais même que vous tâchassiez de lui faire connaître que je serais fort content s'il ne le souffrait pas en ce pays....”

Décidément l'abbé n'était pas reçu à bras ouverts par le successeur de Mgr Briand. De son côté, M. Montgolfier ne sait comment se débarrasser de lui de nouveau et définitivement ; car M. de la Valinière veut rester au Séminaire envers et contre tous. C'est en vain qu'on lui offre, pour avoir la paix, une pension de six cents livres tournois qui lui serait assignée chaque année à Paris. L'acte est préparé, signé par les Sulpiciens, mais au dernier moment l'abbé change d'avis et refuse de signer lui-même. Après avoir

séjourné quelque temps au Séminaire, il se retire chez son confrère M. Curateau et va se réfugier ensuite chez le Père Théodore, supérieur des Récollets. Puis il s'adresse à des avocats anglais, entre autres M. Christie, pour intenter un procès aux sulpiciens. (1)

Mais les avocats ne veulent pas plaider sans la permission des MM. du Séminaire. Alors, après plusieurs voyages à Québec, à Saint-Jean, à l'Isle-aux-Noix, etc, il repart pour les États-Unis—la même année 1785—et se rend jusqu'à Philadelphie où il rencontre M. Carroll, le futur évêque de Baltimore.

Celui-ci l'accueille avec bonté, lui donne des pouvoirs et lui confie le soin du groupe canadien, acadien et français établi à New-York et dans les environs.

En dehors des travaux de son ministère, l'abbé de la Valinière trouva le temps de composer un catéchisme dialogué, français et anglais, et de former de nombreux projets pour construire des églises et des séminaires dans les principales villes du pays. Il voulut même acheter une vieille église protestante, à New-York, pour la faire servir aux catholiques, et demanda l'aide du gouvernement français. Mais M. Barbé Marbois, ambassadeur de France, s'opposa absolument à cette mesure, qu'il trouvait inopportune et que n'aurait pu mener à bonne fin un prêtre zélé sans doute, mais dont il connaissait l'extraordinaire inconstance.

Découragé peut-être par cet échec, aussi par les misères que lui créait son catéchisme dont les protestants anglais, paraît-il, avaient protestantisé quelques propositions, l'abbé de la Valinière offrit à Mgr Carroll d'aller exercer son zèle dans l'ouest et il partit revêtu

(1) Lettre de M. Montgolfier, 22 août 1785.

des pouvoirs d'un grand vicaire. Il était certainement rendu aux Illinois dès l'année 1786, (1) comme le prouve une lettre du cardinal Borgia en date du 13 janvier 1787. Toujours ardent et remuant, ne prenant jamais le temps de réfléchir, il s'empessa de condamner tout de suite et de combattre son voisin, le père Paul de St-Pierre, curé de Cahokia. C'était un carme déchaussé, d'origine allemande, qui après avoir servi d'aumônier à l'armée du général Rochambeau, avait reçu des pouvoirs de M Carroll, et travaillait au ministère depuis 1784. On le trouve successivement à Pottinger's Creek, à Louisville, à Vincennes, à Kaskakia, à Ste-Geneviève, à Kaskakia et à Saint-Gabriel, dans la Louisiane. L'abbé J. M. Laval, cité par Gilmary Shea, dit de lui : " Le père de St-Pierre a été certainement l'un des prêtres les plus remarquables qui aient administré l'église de Saint-Gabriel " Eh bien ! c'est à cet ecclésiastique, que M. de la Valinière déclara la guerre dès son arrivée aux Illinois. Revêtu de pouvoirs qu'il était certainement incapable d'exercer, il accusa et dénonça publiquement son confrère, sans succès du reste comme le prouve le document suivant qui ne manque pas d'originalité et que je me fais un devoir de publier, *ne pereat*.

" Monsieur,

" Nous avons reçu et lu à haute et intelligible voix dans l'assemblée des habitants des Cahos, convoquée ce jourd'hui, dimanche, à l'issue de la grande messe

(1) M. Gilmary Shea le trouve curé à Kaskaskia en avril 1785 et je ne puis le contredire, étant donné le tempérament et la santé du missionnaire. Alors il serait parti de là pour faire son tour au Canada et aurait ensuite repris le chemin des Illinois.

de cette paroisse, votre lettre en date du 11 avril présent mois, à nous adressée, qui nous a été remise par M. Labunière. Nous y répondons en vous déclarant tous d'une commune voix que M. de St-Pierre, notre curé, pasteur et missionnaire a toute notre confiance et que nous n'avons que des louanges, et applaudissements à faire de lui et du zèle spirituel avec lequel il nous instruit ainsi que nos enfants. C'est en vain que vous voudriez nous ôter la confiance que nous avons en lui.

“ Son attachement pour nous et son désintéressement nous est connu. Ainsi, Monsieur, dispensez-vous de nous rien écrire davantage de désavantageux à la conduite d'un prêtre aussi digne de respect comme M. de St-Pierre et que nous vénérons tous

“ Tant qu'au mariage qu'il a fait dans notre paroisse, à la St-Joseph, il avait des raisons légitimes pour le faire.

“ Sa conduite pour tous les cas que vous lui imputez dans la lettre que vous nous écrivez, est irréprochable, et vous faites sentir que la haine que vous avez conçue contre la dignité de notre curé est le seul motif qui vous fait agir.

“ Nous sommes des plus sensibles aux termes choquants et insultants dont vous vous servez dans votre lettre, en nous disant qu'il a besoin de nos instructions et de celles de nos femmes pour se conduire.

“ Un tel propos (deux mots incompréhensibles) libelle diffamatoire, joint avec le trouble et la désunion que vous avez mis dans les villages de cette rive, depuis que vous y êtes, sont suffisants pour nous déterminer à vous déclarer que nous ne vous recevrons ni ne vous regarderons jamais comme grand vicaire des Illinois.

“ La tranquillité dont nous jouissons nous est si chère que nous craindrions avec raison par les termes dont

vous vous servez publiquement et par les censures que vous lancez contre les plus honnêtes gens, que vous voudriez éteindre le flambeau de la religion. Nous ne croyons pas devoir vous en écrire plus long. Cela suffit pour vous prouver nos sentiments et vous prouver que nous ne sommes pas disposés et que nous ne nous soumettrons jamais à vous recevoir pour grand vicaire, vous priant de ne pas vous y exposer, à moins que vous n'ayez de bons ordres de Mgr l'évêque de Québec et de M de Montgolfier, auxquels nous écrivons à ce sujet ; et quand bien même vous en auriez, nous verrions alors si nous devons nous y déterminer.

“ Nous avons cru qu'il était de notre devoir d'envoyer la copie de la présente à MM. La Chause, Janis, St-Genest et Vital Beauvais pour les dissuader de la prostitution que vous avez voulu faire de notre pasteur.

“ Nous espérons qu'ils lui rendront toute leur estime si en cas il l'avait perdue.

“ Ainsi, Monsieur, tenez-vous tranquille dans votre paroisse et ne cherchez pas à mettre le trouble et la désunion entre notre pasteur et nous. Il vous serait impossible d'y parvenir. Et soyez assuré que toute lettre ou écrit venant de votre part seront rejetés et à vous renvoyés sans les lire. Nous tiendrons toutes les censures et discriminations que votre vengeance vous pourrait suggérer contre nous avec mépris; c'est de quoi peuvent vous assurer les habitants des Cahos sous-signés.

“ Il est enjoint au sieur Labunière, notaire, de déposer la présente lettre en son notariat pour y avoir recours quand besoin sera et d'en envoyer copie à M. de la Valinière, à MM. Janis, La Chause, St-Genest et Vital Beauvais. Aux Cahos le 22 avril 1737. ”

“ F. Saucier, J.B. La Croix, x Chatel, A. Girardin,

x Dumai, x Gervais, Ch Ducharme, B. Dubuque (une autre signature illisible)”.

Le 14 août de la même année, M. Payet, alors à Michillimakinac, écrit à l'évêque : “ la lettre ci-incluse passe pour être de Monsieur de la Valinière qui paraît tracasser beaucoup aux Illinois, si on ajoute foi à plusieurs qui en arrivent. ”

A en juger par la lettre suivante, M. de la Valinière avait renoncé, depuis quelque temps, à continuer ses revendications contre le Séminaire de Montréal, mais il n'avait pas abandonné le projet d'aller travailler et de finir ses jours au Canada. Et de même qu'il avait déjà traité d'affaires avec deux ou trois gouverneurs, il était rendu à son troisième évêque, Mgr Hubert, successeur de Mgr Desglis.

Voici ce document du 26 mai 1787.

“ Monseigneur,

“ La manière avec laquelle je me suis exprimé dans ma dernière (dont j'ignore la réception) du sujet de ma renonciation forcée aux droits du Séminaire, sentirait peut-être un intérêt dont ma conduite passée envers les pauvres dément cependant l'idée. Néanmoins comme le plus léger soupçon d'une telle faiblesse en un prêtre pourrait empêcher le bien que je pourrais faire en votre diocèse et que je ne fais pas certainement ici, je puis assurer Votre Grandeur que quelque petite cure que vous puissiez me donner, pourvu que je puisse être utile au salut des âmes, j'en aurai toujours assez, et j'aime mieux que ce soient d'autres qui fassent des sottises que moi. Faites-moi l'honneur de me répondre le plus tôt possible.

“ Je ne sais aucune nouvelle, je ne me mêle ni de la guerre, ni de la paix et je cherche en vain la dernière : c'est pour cela que je suis venue du bout du monde ; toutefois l'ennemi de notre salut m'y poursuit

encore et m'y trouble. Un Carme (1), sans lettres de prêtrise, venu là de lui-même, y soulève le peuple, et M. Gibault tient toujours la conduite qui vous est connue.

“ J'irai donc me prosterner à vos pieds.

“ Si j'ai fait quelque faute, quoique je ne la connaisse pas, elle devrait être effacée, par ce que l'on m'a fait souffrir. L'idée que j'avais conçue pour procurer la paix tant à mes ennemis qu'à moi d'aller fonder la religion à Charlestown s'est évanouie, parce que le consul de New-York, ainsi que beaucoup d'autres, m'ont assuré que ce pays-là est si malsain qu'aucun européen n'y peut passer l'âge de quarante ans. Et d'ailleurs le libertinage est, dit-on, aussi commun qu'aux isles. Cela m'a fait préférer ce pays français, où je ne trouve que le dernier de ces inconvénients. Mais comme un lièvre poursuivi par les chiens revient toujours à son gîte, de même je désire que le Canada qui m'a fait prêtre et auquel je puis rendre encore aucun service, reçoive les derniers fruits de mon sacerdoce ainsi qu'il en a eu les premiers. ”

“ J'ai l'honneur etc., . .

P. Huet de la Valinière, Vic. Gen.

“ Aux Kas-des-Illinois ”

le 26 mai 1787. ”

Chose singulière, M. de St-Pierre désirait lui aussi de même que son aimable voisin, quitter sa paroisse de l'Immaculée Conception pour aller travailler dans le diocèse de Québec. J'en ai eu la preuve dans une

(1) M. de St-Pierre. C'était à M. Carroll à voir si les lettres de ce carme étaient en règle et non à M. de la Valinière. Au reste on a vu plus haut qu'il avait déjà été employé dans le ministère et qu'il le fut longtemps après.

lettre qu'il adressait, le 19 février 1786, à M. Fayet, alors curé au Détroit. Cette lettre est très bien écrite en latin. Comme M de la Valinière, il se plaint de la population —*pessimis hominibus*—qui ne craint ni Dieu ni les lois. Au reste l'évêque de Québec ne voulut écouter les prières ni de l'un ni de l'autre, et continua de se passer de leurs services. Depuis 1783, les Illinois et les Tamarois avaient passé aux Anglais Américains, et ce fut le préfet apostolique de la Nouvelle-Angleterre qui eût à pourvoir à ces missions.

C'est à propos de ce changement de juridiction que s'échangèrent plusieurs lettres entre la Propagande, M. Carroll et Mgr Hubert. Celui-ci écrit, le 15 octobre 1787 : " Il paraît qu'en effet M. de la Valinière et M. de St-Pierre ont été députés dans le pays des Illinois. . . . J'ignore l'étendue de leurs pouvoirs dont ils ne me rendent aucun compte, et du reste je suis disposé à ne pas les inquiéter là-dessus, tant qu'ils ne pénétreront pas plus avant dans mon diocèse." A M. Carroll qui demandait des renseignements sur MM Gibault et de la Valinière " muni, dit il, d'attestations favorables de la part de ses supérieurs ecclésiastiques du Canada ", Mgr Hubert répond, le 6 octobre 1788 :

" Remarquez, s'il vous plait, que M. de la Valinière est un homme de bonnes mœurs, mais que son esprit remuant est capable de causer beaucoup de troubles à ses confrères, comme nous l'avons éprouvé en Canada ". Le prélat parle aussi de M. Gibault nommé vingt ans auparavant grand vicaire par Mgr Briand, pour les Illinois. Ses pouvoirs n'ont pas été renouvelés, et comme il a été soupçonné de trahison, le gouvernement anglais en a pris ombrage, et l'évêque ne veut plus le recevoir dans son diocèse. Il res-

tera sous la juridiction de M. Carroll, si celui-ci veut bien le garder.

Et c'est ce qui fut fait. (1)

M. de la Valinière quitta les missions de l'ouest en 1790, je ne sais pas exactement à quelle date. Mais, le 25 octobre de la même année, nous le retrouvons à Montréal ! Ce jour-là, c'est M. Brassier, successeur de M. Montgolfier au Séminaire de Saint-Sulpice, qui en donne la nouvelle à Mgr Hubert.

“ Je crois de mon devoir de vous prévenir que le

(1) Je me proposais d'écrire la notice biographique de M. Gibault; mais j'arrivais trop tard, car l'ouvrage a été fait par un autre et publié dans *Records of the American Catholic Historical Society of Philadelphia*, décembre 1901. L'auteur de cette étude est Miss Pauline Lancaster Peyton, a graduate of St. Mary's Academy, Notre-Dame, Indiana. Il n'est que juste de dire que les archives de l'archevêché—lesquelles ne sont mentionnées dans cette étude que sous le nom de *Archives of Quebec*—ont fourni à l'auteur de nombreux documents d'une très grande valeur : lettres de Mgr Briand, du R. P. Meurin, S. J., et surtout de l'abbé Gibault lui-même. J'aurais aimé à trouver quelque part dans cet intéressant travail le nom de M. l'abbé Eug. Laflamme qui avait eu la générosité d'enrichir mademoiselle Peyton de pareils trésors. Dans cette notice biographique sur M. Gibault, qui n'est pas absolument complète, il y a des inexactitudes bien pardonnables, mais qui n'en existent pas moins. C'est ainsi qu'à la page 469, on voit que M. Forget avait vendu les biens de la mission des Tamarois à *Mgr Briand* ! Quel mal y aurait-il eu à cela ? Quelques lignes plus loin, l'auteur cite l'*Histoire du Séminaire de Québec* par le cardinal Lascheau ! Ce qui nuira davantage à la mémoire de M. Gibault, c'est qu'il demanda au Congrès des États-Unis de le rendre propriétaire des biens dont le Séminaire de Québec lui avait confié la garde. Mgr Carroll en écrivit à l'évêque de Québec et lui

sieur de la Valinière est venu prendre, ces jours passés, logement dans notre maison. Je n'ai pas cru pour la paix devoir lui refuser l'hospitalité. Il a répandu dans les communautés et dans la ville quelques unes de ses brochures. J'ai blâmé les communautés et leur ai défendu d'en faire usage. Il a dit la messe dans les hôpitaux sans permission et s'en est retourné

dit qu'il a présenté un mémoire au général Washington pour protester contre cet acte de l'abbé Gibault. Ce missionnaire était d'une santé et d'une énergie de fer. Il écrivait fort bien une lettre. Envoyé, au sortir du Séminaire et de l'ordination, dans un immense pays de missions, il manquait un peu de formation ecclésiastique, et son zèle inconsidéré le lança dans des entreprises qui ont pu contribuer à sa renommée, mais pas à son bonheur. Rejeté du diocèse de Québec, il sortit également de celui de Baltimore et passa ses dernières années dans les possessions espagnoles. Il mourut à New-Madrid en 1804. En 1777, il avait fait tant de bruit et s'était tellement mêlé de politique, que M. Montgolfier écrivait à l'évêque de Québec : " J'ai entendu dire tout bas, et je ne le crois pas, que M. Gibault, ayant été soupçonné ou accusé d'être l'instigateur des serments contradictoires qui ont été faits depuis peu de temps dans la partie qu'il habite, il avait été pendu." On sait qu'il n'en fut rien, et vraiment je crois que M. Gibault ne mérita jamais pareil châtement. S'il fit des fautes, il travailla rudement et péniblement dans la vigne du Seigneur, il fut patriote et missionnaire à sa façon, et risqua sa vie bien des fois pour rendre service à l'église ou au pays qu'il regardait comme sa patrie. " Next to Clark and Vigo, the United-States are indebted more to Father Gibault, for the accession of the States, comprised in what was the original Northwestern Territory, than to no other man ", says Judge Law. With this testimony, the historian of the Church may speak of the good man and pure patriot, Rev. Peter Gibault, his patriotism, his sacrifices, his courage and love of liberty." *Gilmary Shea.*

pour fixer, dit-il, sa demeure sur le lac Champlain, sur la partie des Etats Unis. Comme il doit revenir, cet hiver, faire plusieurs voyages, je serais flatté de savoir la conduite que je dois tenir à son égard. J'ai prévenu Son Excellence du va et vient du dit Sieur, parce qu'il m'est revenu que Sa Seigneurie était surprise de mon silence à cet égard. ”

Monseigneur répond, le 4 novembre, qu'il ne veut pas reconnaître ce monsieur comme membre de son diocèse, qu'il ne lui donnera aucun pouvoir pas même celui de dire la messe, et qu'on devra avertir les communautés de ne pas l'admettre à célébrer.

Dans ce même mois d'octobre 1790, M. de la Valinière se mit à desservir les Canadiens et les Acadiens établis à Split Rock, dans l'état de New-York. Ces pauvres gens étaient enchantés d'avoir un prêtre au milieu d'eux ; ils lui bâtirent une chapelle, et un presbytère ; tout était pour le mieux : on vivait dans l'union, la paix et la prospérité. Mais au bout de trois ans, on ne sait comment, la mésintelligence se glissa entre le pasteur et le troupeau. Un jour, l'église et le presbytère furent incendiés et rasés jusqu'au sol. (1)

C'est pendant son séjour à Split Rock que l'abbé écrivit ses mémoires intitulés : “ Vraie Histoire ou simple Précis des Infortunes, pour ne pas dire des per-

(1) M. Gilmary Shea qui raconte ce fait, met en note :

“ Mgr J. O. Plessis, *Relation d'un Voyage aux Etats-Unis en 1815*, which I owe to the Rev. J. Sasseville. ” Je crois plutôt que c'est M. Sasseville lui-même qui raconta le fait à M. Gilmary Shea. Je ne sache pas qu'il y ait un livre manuscrit ou imprimé qui porte le titre de *Relation d'un voyage aux Etats-Unis* écrit par l'évêque de Québec. Le prélat raconte ce voyage dans son *Journal de mission de 1815* et il n'y parle pas de M. de la Valinière.

sécutions qu'a souffert et souffre encore le Rév. Pierre Huet de la Valinière, mis en vers par lui-même, en juillet 1792. A Albany, imprimé aux dépens de l'auteur."

Il résume ainsi, dans l'autobiographie déjà citée, ses pérégrinations incroyables : " Je vais errant, par toute l'Amérique, par New-York et Boston, je traverse tous les chemins dangereux, je visite à peu près tous les cantons. . . Je repars pour la Pensylvanie, j'arrive jusqu'au fort Pitt. Je descends tout l'Ohio, le Kentucky et le Mississipi, sans dormir aucun somme, voyageant à pied ou en canot. Cinq fois je traverse le golfe du Mexique et m'essaye à revenir en Canada. La Havane, La Floride Espagnole, Charlestown, Stonington et New-York ne m'offrent plus rien de nouveau."

Impossible de mettre des dates à la suite des villes ou des pays visités par l'infatigable missionnaire.

Nous le trouvons à la Prairie de la Madeleine en 1792. M. J. O. Plessis, secrétaire, lui écrit le 22 mai, qu'avant de lui permettre de dire la messe dans le diocèse, l'évêque sachant qu'il a été renvoyé de cette province, en 1779, par ordre du gouvernement, a besoin de savoir si sa présence est agréable au gouverneur actuel. De plus, il faudra qu'il montre un *exeat* de la part de Mgr de Baltimore dont il était le sujet et le diocésain. De 1792 à 1798, les documents font défaut et je suis porté à croire que ce fut dans cet intervalle que M. de la Valinière fit ses grands voyages à la Havane, et à la Floride.

Le 19 février 1798, il se repose à Saint-Sulpice, l'une de ses anciennes paroisses et il y reçoit la lettre suivante de Monseigneur Denaut :

" Votre lettre du 14 m'a été remise par un de mes paroissiens, le 18. Je n'ai pas vu l'express.

" Je ne vous ai pas oublié auprès de M. le Général.

“ En réponse à la lettre que je me suis fait l'honneur de lui écrire, le 25 janvier, il répond, le même jour, qu'il loue la conduite de mes prédécesseurs à votre égard, et promet de me louer aussi, si je ne m'en écarte pas. Cependant il approuve votre résidence en ce pays.

“ En réponse à vos demandes, je dis à la première : quand vous voudrez venir à Longueuil, vous y serez le bienvenu ; à la 2^{ème} : je ne demande ni ne désire voir aucun papier ; à la 3^{ème} : vous pouvez, et je ne m'y oppose pas, faire auprès du gouvernement telle démarche que vous voudrez.”

Muni de la permission du gouverneur et de celle de l'évêque, M. de la Valinière put donc, comme il l'avait désiré, finir ses jours en Canada. Il passa ses dernières années retiré dans la paroisse de Saint-Sulpice. (1) Voici comment on raconte son décès arrivé le 29 juin 1806 : “ Il s'appelait Pierre et mourut le jour de la St-Pierre, dans la paroisse de St-Pierre du Portage (L'Assomption) d'une chute de voiture sur une pierre.” Il fut inhumé à Saint-Sulpice.

MGR H. TÊTU

SHÉRIFS DU DISTRICT DE KAMOURASKA

Ovide Martineau.....	18 octobre 1851
Jacques-Vincent Taché.....	16 septembre 1865
François-Alfred Sirois.....	20 janvier 1879
Joseph-Elzéar Pouliot.....	20 avril 1899

(1) D'autres disent à Repentigny. Les uns et les autres ont probablement raison, M. de la Valinière ayant bien pu demeurer successivement dans les deux paroisses.

L'HON. JEAN-BAPTISTE JUCHEREAU
DUCHESNAY
(CHEVALIER DUCHESNAY)

Jean-Baptiste Juchereau Duchesnay, plus connu sous le nom de chevalier Duchesnay, naquit à Beauport le 16 février 1779.

Il était fils de l'honorable Antoine Juchereau Duchesnay, seigneur de Beauport, Saint-Roch des Annaies, Fossembault, Gaudarville et autres lieux, et de Catherine LeCompte Dupré.

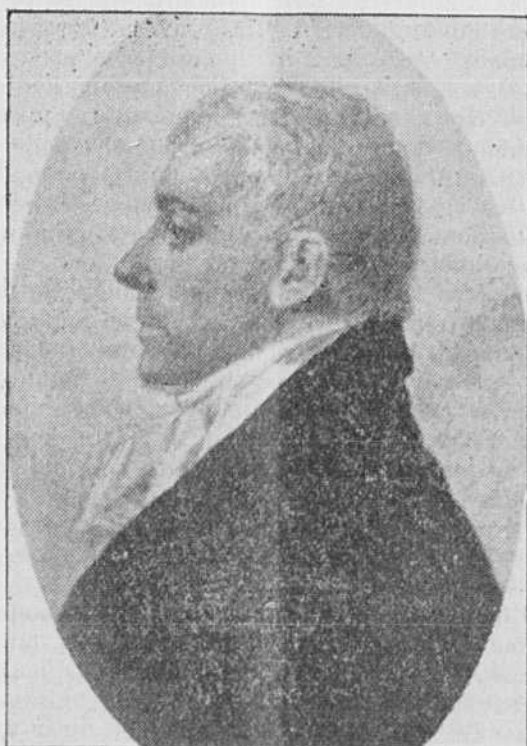
Il obtint une commission dans le 60^e de Ligne et servit pendant plusieurs années dans ce régiment.

Lorsque survint la guerre de 1812 on lui donna le commandement d'une compagnie dans le corps des Voltigeurs Canadiens formé par le lieutenant-colonel de Salaberry. Il se distingua par son intrépidité et sa bravoure en plusieurs occasions mais plus particulièrement à la glorieuse bataille de Châteauguay.

Dans sa dépêche au ministre des colonies en date du 30 octobre 1813, dans laquelle il rend compte de la bataille de Châteauguay, Sir George Prevost écrit :

“ J'ai signalé particulièrement l'aide habile que le lieutenant-colonel de Salaberry a reçu du capitaine Ferguson, commandant la compagnie légère des Fencibles Canadiens ; et du capitaine J. B. Duchesnay, du capitaine Juchereau Duchesnay, de l'adjutant Hebden, des Voltigeurs, de l'adjutant O'Sullivan, de la milice sédentaire, et du capitaine LaMotte appartenant au corps des guerriers sauvages. ”

La 28 mars 1821, pour récompenser son mérite, le gouverneur Dalhousie le nommait aide de camp provincial, avec le grade de lieutenant colonel dans la milice, en remplacement du lieutenant-colonel B. J. Frobisher, décédé.



HON. JEAN-BAPTISTE JUCHEREAU DUCHENAY

En 1828, lorsqu'il était inspecteur des milices avec MM. de Bellefeuille et Heriot, il reçut les compliments les plus flatteurs de lord Dalhousie sur le point de repasser en Angleterre : " Le gouverneur en chef, est-il dit dans l'ordre du 2 avril, croit plus particulièrement de son devoir de remarquer que le lieutenant-colonel chevalier Duchesnay a présenté d'excellents diagrammes de chaque bataillon sous son inspection, sans aucun frais pour le service public. Son Excellence les regarde comme une addition précieuse à être déposée dans le bureau de l'adjudant général, afin qu'on puisse y avoir recours en tout temps. "

Le 4 avril 1832, le gouverneur Aylmer appelait le lieutenant-colonel Duchesnay au Conseil Législatif.

Pendant le choléra de 1832, l'honorable Jean-Baptiste Juchereau Duchesnay fut nommé membre du bureau de santé de Québec. Il se dévoua généreusement au service de l'humanité, et il fut un des membres les plus actifs de ce bureau de santé qui rendit alors des services inappréciables.

Il mourut, après quelques jours de maladie, le 12 janvier 1833. Il fut inhumé dans l'église de Beauport, sous le banc du capitaine, le 15.

" Une maladie de quelques jours, lisons-nous dans le *Canadien* du 14 janvier 1833, enlève à sa famille, à ses amis, à ses concitoyens, un homme qui leur était cher par son urbanité, ses vertus et son empressement à se rendre utile à la société. Après avoir affronté tant de fois la mort, il l'envisagea dans sa dernière maladie avec résignation à la volonté de son Créateur et plein de confiance en ses miséricordes. "

Il était à sa mort seigneur de Saint-Roch des Aulnaies.

P. G. R.

RÉPONSES

La construction des vaisseaux sous le régime français. (IX, VII, 956.)—La construction des navires fut un des objets dont l'intendant Hocquart s'occupa avec le plus de persévérance et d'efficacité. En dépit de quelques essais antérieurs, on peut affirmer, sans injustice pour aucun de ses devanciers, qu'il a été le père de cette industrie au Canada. Dans une lettre du 25 octobre 1729, il disait : " Je regarde la construction des bâtiments comme un des objets qui méritent le plus d'attention par rapport à l'augmentation du commerce. J'y exciterai de toute manière les négociants du pays. " Non seulement il poussa les négociants canadiens dans cette voie, mais il leur donna l'exemple. On vit s'élever non loin du palais de l'intendant, de vastes chantiers d'où montèrent bientôt vers la ville toutes les pacifiques clameurs du travail. Le bruit cadencé de la hache retentit sur les bords de la rivière St-Charles. Les longs trains de bois flotté,—chêne, pin rouge, bordages et pièces de mâtures,—firent leur descente pittoresque, de Terrebonne et de Sorel à Québec, sous la direction de leurs hommes de cages, et vinrent s'échouer majestueusement dans l'estuaire, sur les rives duquel l'art du charpentier allait les transformer en vaisseaux de haut bord destinés à porter le drapeau de la France sur les plages de l'Amérique et de l'Europe.

Il y avait alors au Canada un abbé, homme d'initiative et de progrès, dont la physionomie originale mériterait une esquisse. Son activité semblait plutôt tournée vers les affaires et l'industrie que vers le ministère paroissial, l'enseignement ou la prédication.

Il s'appelait l'abbé Louis Lepage de Sainte-Claire, et

était né le 25 août 1690, à St-François, île d'Orléans, de René Lepage,—qui devint six ans plus tard le premier seigneur de Rimouski,—et de dame Marie Gagnon. Ordonné prêtre le 6 avril 1715, il avait reçu un canonicat le 9 juin 1720, et s'était vu honoré, subséquemment, de la dignité de grand vicaire. Depuis 1724, il desservait Terrebonne, d'abord comme missionnaire et ensuite comme curé. Mais non content d'être le pasteur de cette paroisse, il avait voulu en acquérir le titre seigneurial, et l'avait acheté de Marie-François Bouat. Il était donc à la fois le seigneur et le curé de Terrebonne et des Plaines. Cependant, cela ne lui suffisait pas encore, et se faisant industriel, il avait mis en coupe ses forêts domaniales, bâti des moulins et conclu des marchés pour fournir au roi des bois de construction. On conçoit que le chapitre de Québec ne le voyait pas souvent. L'un de ses collègues plus zélé, M. Plante, prêtre du séminaire, le mentionnait dans une lettre écrite en 1728, parmi les chanoines invisibles : " M. Lepage a sa terre et ses moulins à faire valoir, disait-il ; M. Leclair a d'autres vues. . . ." Ici, ouvrons une parenthèse. En faisant ressortir l'originalité de cette figure ecclésiastique, nous n'entendons point faire planer sur elle des ombres fâcheuses. Dans les écrits du temps, nous n'avons pas rencontré une ligne contraire à son honneur sacerdotal. On y constate simplement que chez M. Lepage le prêtre était un peu effacé par l'homme d'affaires, et qu'aux yeux du monde, l'habileté et l'entregent de celui-ci faisaient oublier celui-là.

Au mois d'octobre 1730, l'abbé-seigneur de Terrebonne adressait à M. Hocquart un lumineux mémoire sur la construction des navires et sur les avantages qu'apporterait au Canada l'établissement de cette in-

dustrie, quant au développement du commerce, à la circulation monétaire, à l'écoulement des produits, au progrès des industries connexes et à l'accroissement de la population. Après avoir tracé un vaste plan de constructions navales, il terminait en offrant la fourniture de tout le bois requis à cet effet, à des prix de moitié moins élevés que ceux payés par le roi en Europe. Ce mémoire est, encore aujourd'hui, d'une lecture extrêmement intéressante. M. Hocquart le transmit au ministre avec éloge, et recommanda instamment, pour commencer, la construction à Québec d'une flûte de 500 tonneaux. La réponse ministérielle fut favorable, et le 30 septembre 1731, l'intendant annonçait avec une satisfaction manifeste qu'il avait choisi un endroit fort propice pour l'établissement du premier chantier : " Le lieu le plus propre que j'ai trouvé, disait-il, pour y établir le chantier de la flûte en question, est à quatre ou cinq arpents du palais, sur la rivière St-Charles, au delà de l'ermitage de St-Roch. Le terrain est solide ; il s'y trouvera 18 à 20 pieds, dans les grandes mers ordinaires, qui est un fond suffisant pour y construire les plus gros vaisseaux.

Il y a de plus dans le même voisinage quelques maisons nouvellement bâties qui pourront servir de magasins pour y retirer diverses munitions et ustensiles pendant le cours de la construction". (Hocquart au ministre, 30 octobre 1731.) Quelques jours plus tard, il rendait une ordonnance pour permettre " au sieur abbé Lepage de faire exploiter, dans les seigneuries de Berthier et Dautray, deux mille pieds cubes de chêne, suivant les gabarits et modèles que nous avons fait remettre pour servir à la construction d'une flotte de cinq cents tonneaux, que le roi est dans le dessein de faire construire à Québec ; lesquels bois il fera conduire en cageaux jusque dans la rivière St-Charles,

devant le palais de cette ville pour y être reçus et visités en la manière accoutumée”. Une permission analogue était adressée au sieur Clément de Sabrevois, sieur de Bleury, pour la seigneurie de Chambly, et les terres dans la profondeur de la seigneurie de Longueuil. MM. de Bleury et Lepage devenaient les fournisseurs conjoints du bois nécessaire au chantier du roi.

Le prix du chêne était fixé à 25 sous le pied cube.

Remarquons ici que dans toutes les anciennes concessions de fief, depuis Talon, le bois de chêne avait été réservé pour le service du roi. Durant son intendance, Hocquart manifesta plus d'une fois sa sollicitude pour la préservation des essences forestières les plus recherchées dans la construction des navires. Ainsi, en 1740, on le verra rendre une ordonnance pour défendre de couper des chênes dans les seigneuries du Lac des Deux Montagnes, d'Argenteuil et de Vaudreuil, et sur l'île Bizard, jusqu'à ce qu'il en eût fait faire la visite et marquer ceux qui se trouveraient propres à la construction des vaisseaux de Sa Majesté ; et cela à peine de dix francs d'amende pour chaque pied d'arbre indûment coupé. (1)

Peu de temps après, on le verra encore rendre une autre ordonnance pour la préservation d'une pépinière de pin rouge, d'une lieue d'étendue, remarquée par lui durant une visite d'exploration qu'il a faite en personne dans la région de la rivière Richelieu et du lac Champlain. (2)

Au bout de quelques années, grâce au zèle intelligent de M. Hocquart, l'industrie de la construction des

(1) *Edits et ordonnances*, vol. II, p. 382.

(2) *Idem*, vol. III, p. 467.

navires avait pris à Québec un merveilleux développement. Dès 1732, une dizaine de petits bâtiments, de quarante à cent tonneaux, furent lancés. On en lança autant l'année suivante.

En 1736, l'intendant écrivit à la cour: "Depuis quelques années, la construction des bâtiments de mer prend faveur; la gratification que Sa Majesté accorde pour ces constructions y a beaucoup contribué.

"La culture et le débouché du tabac donneront par la suite occasion à des constructions considérables.

"Le bois de merisier est reconnu pour très bon, du moins pour les fonds des vaisseaux: il s'en trouve au Canada en abondance de tout échantillon; on tirera pendant longtemps des bois de chêne des environs du lac Champlain et des terres qui sont au-dessus de Montréal, pour faire des bordages. Des armateurs de Rouen et de Bordeaux doivent faire construire cette année deux bâtiments de deux à trois cents tonneaux, à la digue du Palais de Québec. En général, dès que les nouveaux objets de commerce auront lieu, la construction augmentera, ainsi que les autres établissements." (1)

Cette digue du Palais, dont il est ici question, avait été construite en 1733. Elle avait été formée de roches et de cailloux pris dans le lit de la rivière Saint-Charles, et pouvait abriter contre les tempêtes du nord-est une centaine de petits vaisseaux. M. Hocquart y avait employé cinquante ou soixante journaliers, en même temps qu'il en envoyait à peu près le même nombre travailler aux fortifications de Montréal. Outre l'utilité publique, son objet, en faisant faire ces travaux, était de secourir la classe ouvrière dans un moment où la misère était menaçante, par suite de la disette de blé et des ravages de la petite

(1) *Mémoires sur le Canada*, 1736.

vérole. D'après une note de l'abbé Ferland, la digue de M. Hocquart était encore visible vers 1830, et elle a été renfermée depuis dans le quai du Palais.

Comme on le voit par le mémoire que nous venons de citer, le roi accordait une prime de construction.

Encouragés par cette gratification, plusieurs particuliers construisirent des petits navires, qui facilitèrent beaucoup le commerce de cabotage dans le fleuve et le golfe.

Puis l'on eut des spectacles plus imposants. Ce furent des vaisseaux de guerre, des flûtes, des frégates de 26 à 30 canons qui s'ébranlèrent sur leur berceau aux acclamations de la foule et plongèrent leur carène élégante et forte dans les flots bouillants du grand fleuve. Belles et nobles fêtes auxquelles assistaient toutes les sommités religieuses et civiles, le gouverneur, l'évêque, quand il était au Canada, l'intendant, les conseillers, les chanoines, les religieux, les officiers et le peuple, toujours avide de ces solennités. Un dignitaire ecclésiastique bénissait le nouveau-né de l'industrie navale, et, au bruit des mousquetades, le vaisseau, baptisé d'un nom canadien ou français, prenait, en frémissant, possession des vagues. Les archives de la marine nous font assister à ces lancements successifs.

Le 4 juin 1742, c'est le *Canada* dont le futur commandant, M. de Beauvais, n'est pas encore arrivé, et qui n'attend que lui pour cingler vers Rochefort avec un chargement de planches, de fer et d'huile, tous produits canadiens. En 1744, c'est le *Caribou*, flûte de 22 canons, qui sera commandé par le sieur Dubois et dont l'équipage recruté en France est transporté à Québec par le *Phéliepeau*.

En 1745, c'est le *Castor*, frégate de 26 canons, à qui

l'Heureuse-Marie, de Saint-Malo, amène son équipage breton. En 1748, c'est le *Saint-Laurent*.

Une autre année, ce sera le *Québec*, ou *l'Original* qui aura la mauvaise fortune de se crever durant son lancement.

Tous ces travaux étaient dirigés par le sieur Levasseur, ingénieur-constructeur. Ils occupèrent une foule d'ouvriers dont les premiers étaient venus de France, mais dont les autres s'étaient formés ici. En 1739, M. Hocquart écrivait qu'il y avait 50 charpentiers à Québec, mais qu'il en fallait davantage.

L'établissement de cette industrie suffirait seule à illustrer l'administration de cet intendant. Il est vrai que quelques années plus tard, on essaya de discréditer les vaisseaux construits au Canada. Dans un mémoire publié en 1758, on voit que deux reproches leur étaient adressés : d'abord qu'ils coûtaient plus cher que ceux dont la construction avait lieu en France, et ensuite qu'ils étaient de moindre durée, d'où l'on concluait que les bois canadiens étaient d'une qualité inférieure. Mais l'auteur du mémoire réfutait ces deux objections. Il démontrait que le coût n'était plus élevé qu'en apparence, " attendu qu'il passe sur le compte de la construction beaucoup de dépenses qui n'y ont aucun rapport ". Il ajoutait : " Tout esprit non prévenu sera forcé de convenir qu'on fera construire en Canada des vaisseaux avec plus d'économie que dans les ports de France, toutes les fois qu'on ne confondra pas d'autres dépenses avec celles de la construction ". Quant à la qualité des bois, il entrait dans de longues explications. " Les bois du Canada sont extrêmement droits, disait-il ; ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on trouve dans leurs racines des bois tords, propres à la construction.

Deuxièmement : jusqu'à présent, on a exploité que les chênieres les plus voisines des rivières, et, conséquemment situées dans les lieux bas, à cause de la facilité du transport. Troisièmement : les bois sont coupés en hiver ; on les traîne sur la neige jusques au bord des rivières et des lacs ; lorsque la fonte des neiges et des glaces a rendu la navigation libre, on les met en radeaux pour les descendre à Québec, où ils restent longtemps dans l'eau avant d'être tirés à terre, et où ils en contractent une mousse qui les échauffe : encore imbibés d'eau, ils sont exposés dans un chantier à toute l'ardeur du soleil de l'été ; l'hiver qui succède les couvre une seconde fois de neige, que le printemps fait fondre, et ainsi successivement jusqu'à ce qu'ils soient employés ; enfin, ils restent deux ans sur les chantiers, où de nouveau ils essuyent deux fois l'extrémité du froid et du chaud qu'on sent dans ce climat. Voilà les causes du peu de durée de ces vaisseaux.

“ Si on coupait les bois sur les hauteurs ; s'ils étaient transportés à Québec dans des barques ; si on les garantissait des injures du temps dans des hangars et si les vaisseaux ne restaient qu'une année sur les chantiers, il est évident qu'ils dureraient plus longtemps.

“ Dans la démolition de ceux qui ont été condamnés en France, on a reconnu que les bordages s'étaient bien conservés, et qu'ils étaient aussi bons que ceux qu'on tire de Suède, mais que les membres en étaient pourris. Est-il étonnant que les bois tords, pris à la racine d'arbres qui avaient le pied dans l'eau qu'on n'a pas eu l'attention de faire sécher à couvert, s'échauffent quand ils se trouvent enfermés entre deux bordages ? ” et l'auteur concluait : “ Je ne vois donc pas que les raisons alléguées contre les vaisseaux de Qué-

bec soient suffisantes pour en faire cesser la construction.”

Quoiqu'il en soit de ces critiques, dont les hommes du métier seraient seuls compétents à établir l'exactitude ou l'injustice, il n'en reste pas moins incontestable que M. Hocquart eut le mérite et la gloire de créer au Canada une industrie destinée à faire, durant plus d'un siècle, la prospérité d'une nombreuse population.

IGNOTUS

Le duc de Kent et la comtesse de Saint-Laurent. (IX, X, 975.)—*The Creevy Papers* que vient de publier sir Herbert Maxwell, M. P., contiennent le récit d'une confidence au sujet de madame de Saint-Laurent qui n'est pas étrangère à l'histoire du Canada. C'est le duc de Kent lui-même qui parle à Bruxelles en 1811, s'il faut ajouter foi au témoignage d'ailleurs incontestable de M. Creevy. Le duc de Kent et madame de Saint-Laurent ont habité Halifax et Québec pendant quelques années où ils passaient comme mari et femme, de la main gauche. Voici le récit de M. Creevy :

“Should the Duke of Clarence not marry, the next prince in succession is myself ; and altho' I trust I shall be at all times ready to obey and call my country may make upon me, God only knows the sacrifice it will be to make, whenever I shall think it my duty to become a married man. It is now seven-and-twenty years that Madame St Laurent and I lived together : we are of the same age, and have been in all climates, and in all difficulties together ; and you may well imagine, Mr. Greevey, the pang it will occasion me to part with her. I put it to your own feeling—in the event of any separation between you and Mrs. Greevey . . .

“ As for Madame St Laurent herself, I protest I don't know what is to become of her if a marriage is to be forced upon me ; her feelings are already so agitated upon the subject. You saw, no doubt, that unfortunate paragraph in the *Morning Chronicle*, which appeared within a day or two after the princess Charlotte's death ; and in which my marrying was alluded to. Upon receiving the paper containing that article at the same time with my private letters, I did as is my constant practice, I threw the newspaper across the table to Madame Saint-Laurent, and began to open and read my letters. I had not done so but a very short time, when my attention was called to an extraordinary noise and a strong convulsive movement in Madame St. Laurent's throat. For a short time I entertained serious apprehensions for her safety ; and when, upon her recovery, I enquired into the occasion of this attack, she pointed to the article in the *Morning Chronicle* relating to my marriage.

“ From that day to this I am compelled so be in the practice of daily dissimulation with Madame St. Laurent, to keep this subject from her thoughts. I am fortunately acquainted with the gentlemen in Bruxelles who conduct the *Liberal* and *Oracle* newspapers ; they have promised me to keep all articles upon the subject of my marriage out of their papers, and I hope my friends in England will be equally prudent. My brother the Duke of Clarence is the elder brother, and has certainly the right to marry if he chooses, and I would not interfere with him on any account. If he wished to be king—to be married and have children, poor man—Gob help him ! let him do so. For myself—I am a man of no ambition, and wish only to remain as I am Easter,

you know, falls very early this year—the 22nd of March. If the duke of Clarence does not take any step before that time, I must find some pretext to reconcile Madame St. Laurent to my going to England for a short time. St. George's day is the day now fixed for keeping the birthday, and my paying my respects to the Regent on that day will be a sufficient excuse for my appearance in England. When once there, it will be easy for me to consult with my friends as to the proper steps to be taken. Should the Duke of Clarence do nothing before that time as to marrying, it will become my duty, no doubt, to take some measures upon the subject myself.

“ You have heard the names of the Princess of Baden and the Princess of Saxe-Cobourg mentioned. The latter connection would perhaps be the better of the two, from the circumstance of Prince Leopold being so popular with the nation ; but before anything is proceeded with in this matter, I shall hope and expect to see justice done by the Nation and the Ministers to Madame St. Laurent. She is of very good family and has never been an actress, and I am the first and only person who ever lived with her. Her disinterestedness, too, has been equal to her fidelity. When she first came to me it was upon £190 a year. That sum was afterwards raised to £400, and finally to £1,000 ; but when my debts made it necessary for me to sacrifice a great part of my income, Madame St. Laurent insisted upon again returning to her income of £400 a year. If Madame St. Laurent is to return to live amongst her friends, it must be in such a state of independence as to command their respect. I shall not require very much, but a certain number of servants and a carriage are essentials. Whatever the

Ministers agree to give for such purpose must be put out of all doubts as to its continuance. I shall name Mr. Brougham, yourself Mr. Crecy and two other people on behalf of Madame St. Laurent for this object. ”

Voir *Bulletin des Recherches Historiques*, vol neuvième p., 347 ; Morgan, *Women of Canada*, C 1er, p. 88 ; LeMoine, *Maple Leaves*, ed. 1865, p. 64 ; LeMoine, *Esquisses*, p. 293.

D. G.

L'imprimerie dans la Nouvelle-France.
(X, V, 1009.)— Nous lisons dans le *Journal des Jésuites*, à la date du 24 septembre 1665 :

“ Nous concluons aussi d'écrire pour avoir ici une imprimerie pour les langues. ”

Il devait s'écouler de longues années avant que ce projet ne fut mis à exécution.

Le 21 août 1749, le naturaliste suédois Kalm écrivait :

“ Il n'y a pas d'imprimerie maintenant en Canada, quoiqu'il y en ait eu autrefois. ”

Kalm d'ordinaire bien renseigné se trompait cette fois, et nous en avons la preuve dans la lettre suivante (4 mai 1749) du ministre de la marine au marquis de la Jonquière : “ Monsieur de la Calissonnière a proposé d'établir une imprimerie dans la colonie : laquelle il a représentée devoir y être d'une grande utilité pour la publication des ordonnances et des règlements de police. . . . le Roi ne jugeant pas à propos de faire la dépense d'un pareil établissement, il faut attendre que quelque imprimeur se présente pour y pourvoir et dans ce cas j'examinerai à quelles conditions il pourra convenir de lui donner un privilège. ”

M. Philéas Gagnon a en sa possession deux mandements *imprimés* adressés par Mgr Pontbriand, évêque de Québec, au clergé et aux fidèles de son diocèse. L'un fut donné vers le mois d'avril 1759, l'autre le 28 octobre de la même année. M. Gagnon a publié un fac-similé de ce dernier à la page 382 de son *Essai de bibliographie canadienne*.

La nature des sujets traités dans ces deux mandements prouve surabondamment qu'ils ont été imprimés dans le pays. Ainsi dans le premier il est question des " préparatifs immenses de l'ennemi, du fleuve qui est à peine entièrement navigable, des semailles qui pressent ", etc. Dans le second daté du 28 octobre, Mgr de Pontbriand ordonne des services solennels dans les villes de Montréal et de Québec pour le repos de l'âme de Montcalm. Or, Montcalm était mort le 14 septembre précédent.

Il faut donc en conclure qu'il y avait une imprimerie au Canada dans les dernières années du régime français.

En quelle année avait-elle été introduite ici ? Il est assez difficile de le dire.

Voir sur ce sujet l'*Union libérale* du 20 juillet et du 28 décembre 1888, et l'*Essai de bibliographie canadienne* de M. Philéas Gagnon, pages 381 et seq.

P. G. R.

Les chaires à prêcher. (III, I, 272.)—En France jusqu'à la Révolution, il n'y avait dans les églises, sauf de rares exceptions, que les chaires mobiles que l'on transportait, après chaque sermon dans la sacristie.

R.

1811
27
84

QUESTIONS

1014—Le sieur de Boisbriand, qui fut gouverneur de la Louisiane en remplacement de Bienville, était-il d'origine canadienne? . Était-il allié à Sidrac Dugué, sieur de Boisbriand, capitaine au régiment de Carignan, qui prit part aux campagnes de 1684 et 1687 contre les Iroquois?

B. A.

1015—Que devint M. de Tracy après son départ de la Nouvelle-France en 1667?

A. O.

1016—Bigot écrivant à Lévis, le 20 oct. 1759, se plaint du peu de volonté de certains habitants pour livrer et battre leur blé et en accuse le “ P. Béré, récollet qui porta les lettres de la prise de l'officier Anglais à la Présentation ”

De qui étaient ces lettres? Quel était cet officier et où fut-il pris?

CARILLONNEUR

1017—Carlo-Carli, parlant du voyage de Bougainville autour du monde en 1765, dit : “ L'Etoile était commandé par le sieur Giraudais, qui avait à son bord le sieur de St-Simon, capitaine d'infanterie, fort versé dans la langue et les usages des Sauvages. Il était né au Canada.” Qui était-il ce Saint-Simon? RIOP.

1018—Dans le récent ouvrage de M. Lamothe, *Histoire de la corporation de la cité de Montréal*, J.-B.-Nicolas-Roch de Ramezay est de nouveau donné comme gouverneur de Montréal de 1739 à 1749. Voulez-vous, une fois pour tout, faire le jour sur ce point d'histoire? De Ramezay, fils, a-t-il été gouverneur de Montréal?

MONT.